

Information réglementée

Le 29 octobre 2010
Pour la mise en circulation immédiate

Résultats définitifs de l'augmentation de capital

Pour rappel, 1.148.508 actions nouvelles avaient déjà été souscrites pendant la période de souscription avec droit de préférence qui s'est clôturée le 27 octobre 2010.

Ce 29 octobre 2010, les 109.355 droits de préférence non exercés à la clôture de la période de souscription ont été vendus sous la forme de scripts à des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé accéléré.

Le produit brut de l'offre des actions nouvelles s'élève donc au maximum annoncé de 40.536.500 EUR et Ascencio utilisera ces nouveaux fonds pour poursuivre la croissance de son portefeuille.

Le montant revenant aux titulaires de droits de préférence non exercés s'élève à 2,18 EUR par script et sera payé, contre remise du coupon n°4, à partir du 4 novembre 2010.

Le paiement du prix de souscription, le constat d'augmentation de capital et la cotation des actions nouvelles à Euronext Bruxelles auront lieu le 3 novembre 2010. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions Ascencio en circulation passe donc de 2.980.625 à 4.172.875.

ING Belgique SA et Petercam SA ont agi pour cette opération comme Joint Bookrunners.

ASCENCIO est une sicafi dont la cible privilégiée est le retail warehouse.
Ses immeubles représentent une juste valeur d'environ 277 millions EUR.
Ascencio SCA est cotée sur Euronext Brussels.
Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet www.ascencio.be.

Pour toute information complémentaire :

Marc BRISACK¹
Directeur Général
Tél : 071.91.95.00
marc.brisack@ascencio.be

Valéry AUTIN²
Directeur Financier
Tél : 071.91.95.00
valery.autin@ascencio.be

La présente communication ne constitue ni une offre de vente ni la proposition d'une offre d'achat de titres d'Ascencio SCA conformément au droit belge ou au droit d'une autre juridiction quelconque. Aucune vente de titres n'aura lieu dans quelque juridiction que ce soit au sein de laquelle pareille offre, invitation ou vente serait illégitime sans enregistrement ou approbation préalable sur la base de la législation financière de pareille juridiction. Le présent avis ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Les titres ne seront ni enregistrés sous le 'US Securities Act de 1933', tel qu'amendé, et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux Etats-Unis d'Amérique sauf enregistrement ou exonération d'enregistrement conformément à cette législation.

Aucune communication ou information sur l'augmentation de capital d'Ascencio SCA ne peut être diffusée au sein du public dans des juridictions autres que la Belgique, où l'enregistrement ou l'approbation préalable est requis(e) à cette fin. Aucune démarche n'est ou ne sera entreprise en matière d'offre de droits de préférence, de scripts ou d'actions en dehors de la Belgique dans une juridiction quelconque où pareille démarche serait requise. L'émission, l'exercice ou la vente de droits de préférence, de scripts, et la souscription ou l'achat d'actions, de droits de préférence ou de scripts sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Ascencio SCA ne peut être tenue responsable en cas de violation par toute personne de ces restrictions. Le présent document ne constitue ni un document d'offre ni un prospectus en vue d'une offre de titres d'Ascencio SCA.

¹ Gérant de la SPRL Somabri

² Gérant de la SPRL VAL U Invest